

ABONNEMENT

Par année.....\$3.00
Pour six mois..... 1.50
Pour quatre m..... 1.00

Edition Hebdomadaire
Pour l'année.....\$1.00
Payable d'avance.

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

LOUIS LASSIER, Rédacteur

"RELIGION ET PATRIE"

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

LE CANADA

Ottawa et Hull, 25 Janvier 1886

UN DOCUMENT PONTIFICAL

Nous reproduisons aujourd'hui le mandement de Mgr Duhamel, évêque d'Ottawa, publiant l'encyclique Immortale Dei du pape Léon XIII.

Ce document est d'une haute portée dogmatique et contient des enseignements qu'il importe à tout le monde de méditer avec attention et de mettre avec soin en pratique, à notre époque surtout où la véritable notion des rapports qui doivent exister entre l'Eglise et l'Etat est faussée chez tant d'esprits.

Nous en extrayons le passage suivant, qui s'applique d'une manière particulière à ce qui s'est passé depuis quelques mois dans notre pays :

" Sur les questions politiques, la forme du gouvernement, les systèmes d'administration, les divergences honnêtes sont permises et ne doivent pas être imputées à personne comme un crime, ou même comme une apostasie : avis aux journalistes et aux écrivains."

Nous n'avons pas besoin, croyons-nous, de signaler ici quels sont les journalistes et les écrivains qui ont, parmi nous, taxé de trahison, d'apostasie et de bien autre chose encore, quoique ne voulant pas juger comme eux certains événements politiques et se rallier à l'agitation malsaine qu'on tentait de créer à leur sujet. Ils sont assez connus, et puisse ce nouvel avertissement ne pas leur trouver sourds et indociles.

MANDEMENT

MGR L'ÉVÊQUE D'OTTAWA

Publiant l'Encyclique Immortale Dei du Pape Léon XIII.

JOSEPH THOMAS DUHAMEL

Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siège Apostolique, Evêque d'Ottawa, Assistant au Trône Pontifical, etc.

Au Clergé, aux Communautés Religieuses et aux Fidèles du diocèse d'Ottawa, salut et bénédiction en Notre Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Après avoir échappé au danger d'une très-grave, quoique courte maladie, ayant offert à Dieu et à sa sainte Mère Nos actions de Grâces pour le bienfait de la santé que les ferventes prières de saintes âmes nous ont obtenue, Notre premier devoir est de porter à votre connaissance l'Encyclique Immortale Dei, que le Souverain Pontife vient d'adresser au monde, sur la Constitution Chrétienne des Etats.

Dans cette magistrale Encyclique, le Docteur universel remplit éminemment sa fonction apostolique d'enseigner toutes les nations. En ces jours de confusion sociale et de commotions politiques, il déve loppé aux yeux de tous et des catholiques surtout, la doctrine, si mieux appropriée et la plus opportune, savoir : quelle doit être la constitution des Etats pour être chrétienne, et quels sont les devoirs de chacun dans la société civile.

Cherchons ensemble, Nos Très Chers Frères, à bien nous approprier les enseignements de celui qui nous parle au nom du Dieu de toute vérité.

L'Eglise, selon la doctrine infailliblement enseignée par le Concile du Vatican, a été instituée " pour

rendre perpétuelle l'œuvre de la Rédemption" (sess. IV, Préambule). L'homme ayant péché, avait perdu, en même temps que la sainteté et la justice, tout droit au bonheur éternel. Le Fils de Dieu s'est fait le frère de l'homme; il a souffert, il est mort pour l'arracher à la damnation éternelle, pour lui com muniqner de nouveau la vie divine de la grâce et lui ouvrir les portes du ciel.

Et, afin que " tout homme venant en ce monde " puis e participer à ces divins bienfaits, Jésus-Christ a donné à son Eglise la mission de continuer son œuvre de rédemption, de sanctification des âmes, qui assure leur glorification dans les cieux. Il suit de là que tous les hommes, pour être sauvés, doivent appartenir à l'Eglise, car " celui qui croira " et sera baptisé, sera sauvé; celui qui ne croira pas sera condamné " Marc. XVI. 15).

D'un autre côté, il ne faut pas perdre de vue que les hommes, dirigés par la main créatrice et poussés par l'instinct même de la nature à se réunir pour s'aider et se protéger mutuellement, sont membres d'une société civile qu'on appelle Etat. L'Etat, comme l'Eglise, a sa fin spéciale, mais temporelle : la tranquillité et la prospérité de la vie présente.

L'homme est ainsi appelé à faire partie de deux sociétés : la société civile ou l'Etat, et la société religieuse ou l'Eglise.

Ces deux sociétés sont l'une et l'autre l'œuvre de Dieu, mais non dans le même ordre, ni pour la même fin, ni de la même manière.

Dans la formation et le maintien de la société civile, l'action ordinaire du Créateur se borne à employer et conduire les aptitudes, les besoins, les lois résultant de la nature des hommes. A ceux-ci est laissé le soin de constituer, d'organiser, de choisir une forme de gouvernement, d'élire au besoin ceux qui doivent l'exercer. Dans tous les cas, néanmoins, le pouvoir de ceux qui président, vient nécessairement de Dieu; Non est potestas nisi a Deo. [tom. XIII, 1]. L'autorité divine est le principe, la sanction, le modèle de l'autorité sociale. Et la société civile est tenue de rendre à Dieu ses hommages et premiers devoirs par le culte public que Dieu a lui-même fixé et rendu obligatoire pour tout le genre humain un en société, comme pour chaque individu pris séparément.

L'Eglise est en quelque sorte une création plus divine, plus exempte des imperfections, défauts et vicissitudes qu'apporte inévitablement l'action de l'homme partout où elle a une grande part. Elle est " l'œuvre immortelle du Dieu de miséricorde " le seul Rédempteur. Jésus-Christ, agissant formellement en Dieu Souverain, indépendamment des conseils incertains et de l'assentiment des hommes incertains, a institué, créé et formé l'Eglise avec son organisation, sa doctrine, ses sacrements, ses pouvoirs, droits et privilèges, en a fait une société spirituelle, une société complète, dotée de tous les moyens d'action propres à sa fin.

De cette sorte l'Eglise a prééminence sur l'Etat par son origine, de même qu'elle lui est supérieure par sa nature, ses moyens et sa fin.

La religion et l'Eglise mettent chaque chose à sa place, et portent chacun à remplir ses devoirs privés et publics; d'où résultent pour la société et pour tous les plus grands avantages. De là est venue la supériorité des peuples chrétiens sur tous les autres peuples.

Celui qui considérera attentivement ces vérités premières, en arrivera facilement aux conclusions suivantes :

1o Tout homme a des devoirs à remplir en sa qualité de citoyen d'un Etat;

2o Enfant de l'Eglise, il a contracté, en devenant, des obligations envers cette mère que Jésus Christ nous a lui-même donnée;

3o L'Etat, n'ayant pour fin spéciale que les intérêts temporels des sujets, doit être soumis, sous certains rapports, au pouvoir spirituel

qui s'exerce dans l'Eglise pour assurer leurs intérêts éternels. Il n'a pas le droit de faire des lois ou règlements en opposition avec les lois de l'Eglise;

4o " Le pouvoir civil, considéré dans la personne de ceux qui l'exercent, n'est pas absolument indépendant du pouvoir spirituel, parce que l'Eglise qui a reçu de Jésus-Christ la mission d'apprendre aux hommes à garder fidèlement tout ce qu'il a prescrit [Mat. XXVIII] a, par là même, reçu aussi le pouvoir de juger tous les actes des hommes dans leurs rapports avec les lois naturelles et divines. Elle a donc le droit de juger, comme les autres, les actes publics et administratifs des dépositaires du pouvoir civil, car ces actes ont leur moralité, aussi bien que leurs actes intérieurs ou individuels; et de là encore, il résulte que l'indépendance de l'Etat vis-à-vis de l'Eglise n'est pas absolue. Il faut ajouter cependant que, si le pouvoir civil s'exerce dans la sphère seulement qui lui est propre et nebles-ni les lois de Dieu ni celles de l'Eglise, il possède parfaite liberté." [Manuel du citoyen catholique, recommandé par les évêques de la province].

5o " Pour faire atteindre à la société, dont ils sont les chefs, la fin qu'elle poursuit, les dépositaires du pouvoir civil doivent, non-seulement s'appliquer à éloigner tous les dangers qui menacent la sécurité commune, aider au développement des ressources naturelles de leurs pays, mais encore encourager la vertu et réprimer le vice. Ils accomplissent ce dernier devoir : 1o en favorisant la religion véritable, parce qu'elle est seule capable de dissiper, par les lumières qu'elle donne aux hommes, les ténèbres de l'ignorance, et d'empêcher les maux qui sont le résultat de l'impunité; 2o en laissant régner, par des lois et par une administration sages, l'union et la paix entre les citoyens; 3o en réprimant, avec une juste sévérité, les fautes contraires à la morale et à l'ordre public." [Manuel du citoyen catholique]. Nous pouvons en donner cette raison : tous les membres du corps social, ayant, pour fin suprême, une fin surnaturelle, l'autorité même civile doit, selon ces moyens, les aider à atteindre cette fin, loin de les en détourner.

6o Il n'appartient pas au pouvoir civil de définir quels sont les droits de l'Eglise et les limites dans lesquelles elle peut les exercer (Syll. XIX Prop.).

7o " Il est impossible que l'Eglise abuse jamais de son autorité, si considérable qu'elle soit, pour empiéter sur les droits de l'Etat. En effet, pour donner aux puissances de ce monde la certitude qu'en définissant ses propres prérogatives l'Eglise n'empiètera pas sur leurs droits, Dieu a voulu qu'elle soit à jamais préservée, par une assistance particulière de l'Esprit Saint, du danger d'errer dans l'interprétation de la doctrine révélée. Aussi n'a-t-elle cessé en aucun temps de proclamer hautement, à la suite de son divin Maître : " Qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César " Mat. XXII, 21—[Manuel du citoyen catholique].

8o " Selon l'ordre providentiel, il devrait exister entre l'Eglise et l'Etat une alliance très-étroite. Chacune des deux sociétés doit : 1o éviter ce qui pourrait porter atteinte aux droits de l'autre; 2o prêter à l'autre, dans certains cas, le concours de sa puissance et de ses moyens d'action. Cette obligation réciproque repose sur ce principe, qu'il y a pour les sociétés, comme pour les individus, une loi naturelle et divine d'après laquelle, non seulement il leur est défendu de se nuire, mais encore il leur est prescrit de s'aider dans leurs nécessités mutuelles; or, cette loi doit s'appliquer très spécialement aux relations entre l'Eglise et l'Etat, parce que chacune de ces deux sociétés tient de Dieu son origine et se rapporte à la gloire de Dieu, comme à sa fin dernière." [Manuel du C. C.]

Dans son Encyclique, le Pape rappelle et démontre, par les preuves

(Suite à la quatrième page.)

ASSOCIATION MEDICALE

Britannique - Américaine, REPRESENTANT LE

DR. J. D. KERGAN

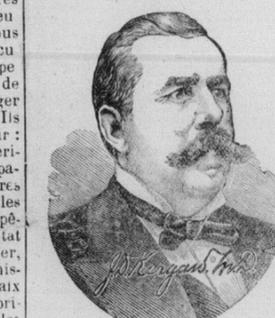
ET SON CÉLÈBRE CONSEIL MEDICAL INTERNATIONAL

SERA A L'Hotel Russell OTTAWA,

DEPUIS Samedi matin, le 23 Janvier, jusqu'à Samedi soir, 30 Janvier 1886.

HEURES DE CONSULTATION : Tous les jours depuis 8 hrs. du matin jusqu'à 8 30 hrs. du soir. (Dimanche excepté.)

Consultations et avis concernant toutes les maladies et infirmités données GRATIS.



Première tournée de 1886.

Il est à peine nécessaire d'annoncer en détail aux invalides des environs que chaque année a ajouté considérablement à notre expérience sans éga e, et aux facilités que nous possédons pour le traitement d'aucune sorte de maladie chronique, qu'elle soit de nature médicale ou chirurgicale.

C'est qui vient de se terminer à été accompagné d'un succès extraordinaire et inaccoutumé, non-seulement le nombre de cas guéris a excité celui des années précédentes par centaines mais durant le même temps nous avons fait plusieurs découvertes scientifiques se rattachant aux traitements médicaux et chirurgicaux et la guérison de plusieurs maladies et infirmités ci-avant supposées incurables.

Avec la Nouvelle Année viennent les rapports les plus encourageants de patients de toutes les parties du Canada et de l'Etat-Unis, et nous sommes convaincus d'avance que avant longtemps nous serons forcés d'augmenter considérablement notre personnel consultatif et opératif.

Nous ne promettons pas de guérir toutes les maladies dans les cas les plus avancés, ni de guérir chaque cas qui se présente; refusant fréquemment de traiter ceux que notre expérience passée et notre jugement honnête nous donne pas d'espoir de guérison.

Le traitement de chaque cas est soigneusement et repris après un examen des plus sérieux et des mieux approfondis de tous les faits qui s'y rattachent, combinés avec une certitude de guérison et de guérir les malades et par là même de reprendre et de faire connaître d'avantage notre réputation.

A ceux qui nous honorent de leur confiance et du soin de leurs malades, nous promettons un traitement honnête et expérimenté.

La réputation si bien connue du Dr. J. D. Kergan et de ses chirurgiens composant son Conseil Medical International a été une garantie suffisante et e tous ceux recherchant leur aide et employant leurs services seront comme au passé très satisfaits.

Peu importe que votre malade soit de la tête ou de la gorge, des poumons, des passages nasaux, du cœur, de l'estomac, du foie, des reins, des boyaux, de la vessie, du sang, des nerfs, de la Peau, des points, des glandes, de l'épine dorsale, des muscles, yeux, oreilles, des vertèbres, etc., des organes reproductifs, ou aucune autre maladie appartenant à votre âge et à votre sexe, vous êtes spécialement invités d'aller voir nos Chirurgiens à la " R. S. House," où vous pourrez avoir leur opinion et leurs avis gratuits. N'ayez pas d'hésitation pour venir, no-

D. GARDNER et Cie.,

Vente Annelée D'Inventaire

DES MARCHANDISES

VALANT 75,000.00

SERONT VENDUES A L'ENCAIN.

PRIX : Etouffes à robe 12, 20, 30cts, vendues 8, 13 et 20cts. Flanelles 2, 3, 35cts, vendues 13, 2 et 30cts. Tweed 75cts, \$1.00, \$1.25, \$1.50, vendus 50, 75, 95cts, et \$1.00. Manteaux pour dames, \$5.00, \$7.00, \$9.00, vendus \$3.00, \$4.00 et \$6.

TOUT L'ASSORTIMENT EST VENDU A SACRIFICE EN PROPORTION.

50 pièces de cachemire aux prix de l'encaïn, ainsi que 75 pièces de velours de coton noir et toutes les autres marchandises.

C'est une occasion exceptionnelle pour faire des achats, une occasion sans précédent dans Ottawa.

La Vente commence le 4 Janvier, ET NE SE CONTINURA QU'UN MOIS.

CONDITIONS : Argent comptant; venez de bonne heure.

D. GARDNER & CIE., 66 et 68 Rue Sparks.

WOODCOCK.

La vente finale des marchandises d'hiver COMMENCE CE MA IN.

Chapeaux en feutre.....25c. chaque Toques de fantaisie.....25c. chaque Bonnets en laine (Tom O'Shaners.) 25c.

Chapeaux garnis, à moitié prix Marchandises de fantaisie en laine, à moitié prix Oiseaux et plumages de fantaisie, à moitié prix Carré de belle soie, à moitié prix

35. Voyez nos vitrines, remarquez nos prix et faites vos achats

No. 39 rue Sparks

A LOUER

Un magnifique logement, au No. 88 rue Cathcart, possession immédiate. Pour les formations s'adresser au No. 92, rue Cathcart.

James B. Bowes

ARCHITECTE

Chambre 25, SCOTISH ONTARIO CHAMBERS RUE SPARKS. Ottawa, 18 Janvier 1886

LUNDI, 7 DECEMBRE.

Le soussigné a transporté au No 113, RUE RIDEAU, Porte voisine du magasin de quincaillerie de M. BIRKETT, le Fonds de Banque de L. L. A. GRISON, acheté à 47 1/2 dans la \$

QU'IL VENDRA A DIMINUES REDUCTIONS.

LES MARCHANDISES DE MODE seront sacrifiées au prix coûtant. Etouffes à Robes, à moitié prix, Toiles, à moitié prix, Cotons, à moitié prix, Toiles, à moitié prix.

Mant aux vendus pour 1/10 de la valeur

Un département de première classe, pour la confection des Robes, sous la surveillance de Mlle. Breen, la couturière par excellence d'Ottawa, est attaché à l'établissement.

A. BLAIS, NO 113 RUE RIDEAU, (25me porte du coin de la Rue William.)

Mlle A. McDonald.

LES ARTICLES DES MODES NOUVELLES

NOEL SONT INSURPASSABLES.

Les dames feraient bien de profiter des bas prix pour les fêtes du Jour de l'An. Maison de Modes Parisienne 521 RUE SUSSEX, Quatrième porte de la rue York. 2 octobre 1885

HEMORRHOIDES - HANNUM'S BENATINE, LE SEUL REMEDE. BUREAU PRINCIPAL, 101 RUE SPARKS, OTTAWA

LE BEPOS DES FATIGUES

Vous qui êtes fatigués, insouciants, sans espérances qui souffrez...

PETITE GAZETTE

Chez M. Laurent Duhamel vous trouverez un assortiment de viandes fraîches...

Si vous souffrez des affections bilieuses, maux de tête ou indigestion...

UN DEMANDE un agent résident dans chaque village, ville et cité du Canada...

Tableau des heures de trains pour le Chemin de Fer Canadien du Pacifique, Ligne Courte Ottawa, Québec et Montréal.



Chemin de Fer Canadien du Pacifique LIGNE COURTE Ottawa, Québec et Montréal.

Table with columns for train types (Express, Local) and destinations (Ottawa, Québec, Montréal) with corresponding times.

O'ELEGANTS CHARS PALAIS sont attachés aux trains de vitesse entre Ottawa et Montréal.

SECTION ST. LAURENT ET OTTAWA Gare Ottawa Laisse Ottawa 7 00 a.m. 2 00 p.m.

La nouvelle ligne entre Ottawa, Toronto et l'Ouest, ouverte le 11 août 1884.

Chers palais élégants sur les trains du jour. Chars dorés somptueux sur les trains de soir.

Connections à Smith's Falls pour Rockville et le chemin de fer du Grand Front.

Connections à Montréal avec les trains chemins de fer pour Portland, Boston, tous les points de la Nouvelle-Angleterre.

L'OCTROI DES TERRES

ACCORDÉ AU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

CONSIÈRE EN Superbes Prairies à Blé et Terres à Patrimoine au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Terres à bas prix, à proximité du chemin de fer, particulièrement propres à la culture des PRODUITS MÉTANGÉS DE LA TERRE.

Avec ou sans conditions de Culture, selon le désir du colon. Les prix varient de \$2.50 l'acre en montant.

Les paiements peuvent être faits en plein au temps de l'achat, ou en six paiements annuels, avec intérêt.

Par ordre du bureau, CHARLES DRINKWATER, 13 mars 1885-1a Secrétaire

Pilules de Noix Longues Composées De McGALE

Pour la guérison de toutes les affections bilieuses, toux, maux de tête, indigestion, etc.

Advertisement for JOS. SENECAUX ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES, COIN DES RUES York et Dalhousie, OTTAWA.

THIS IS YOUR OPPORTUNITY

Do you want a splendid, handsomely bound story book? You can have your choice out of the best that are published...

Publications, given as prizes for getting up clubs for THE MAIL, will be sent to any address upon application.

W. W. WELLS, Propriétaire, 110 St. James Street, Toronto, Canada.

Aux Inventeurs

J. Coursolle & Cie. Solliciteurs de Brevets d'Invention

J. COURSOLLE & Cie., CHAMBRE VICTORIA, OTTAWA, Ont.

PETITE VEROLE

Ses marques peuvent être effacées. Mals n LEON & Cie.

Le remède épilatoire de LEON & Cie. Le remède épilatoire de LEON & Cie.

SPRUCINE Une des meilleures pour ratures, effaçant jusqu'à l'os...

Hotel du Canada Mr. ALEXIS RENAUD, ci-devant associé de M. E. F. Lauzon...

Le A. OLIVER AVOCAT. Bureau—Encroûture des rues Rideau et Sussex...

J. L. N. GURDON, L. L. B. AVOCAT 124 Rue PRINCIPALE, Halifax

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL Route de la Malle Royale, des Passagers et du Fret...

EL PADRE MANUFACTURÉS PAR S. DAVIS & FILS MONTREAL.

Bureau d'Agent d'Immobilier MACDONALD NO 9 RUE ELGIN.

A. B. MACDONALD, Encanteur de la Reine, RESIDENCE 253 CHOLA

AUX Contracteurs et Autres A l'établissement du dessainé, vous trouverez des chassis, portes, persiennes...

WOODLAND No. 38, RUE BESSERER (Près du bassin du Canal.)

Macdougall, Macdougall & Belcourt AVOCATS, PROCUREURS.

Hotel du Castor 451 et 453 rue Sussex, Ottawa. Les agents-voyageurs trouveront bonne table et des voitures toujours prêtes à leur service.

Hotel du Castor 451 et 453 rue Sussex, Ottawa. Les agents-voyageurs trouveront bonne table et des voitures toujours prêtes à leur service.

Nouvelle Annonce

Le soussigné remercie ses nombreuses pratiques, pour l'encouragement libéral qu'il leur a donné...

10,000 pièces de Tapisserie Chinoise. Nouvellement importés, avec aussi un lot de patrons fleuris pour chemises...

EDOUARD THEREAU, 290 Rue DALHOUSIE, 21 Nov. '84

Voitures converties ou découvertes. Phaétons, Rockaways, Express, Charriots à pain, etc., etc.

JACOB ERHART MAGASIN PALAIS DE MEUBLES 55 RUE RIDEAU.

Après l'inventaire fait de notre stock nous avons décidé d'offrir nos marchandises à des réductions de prix spéciales...

N.B.—Nous garantissons que toutes ces marchandises valent les prix fixés. Pas de déception.

BARRAS, CAMPBELL & Co. RUE O'CONNOR, 4 décembre 1884

FUMER LES CIGARES CABLE ET EL PADRE

MANUFACTURÉS PAR S. DAVIS & FILS MONTREAL.

Bureau d'Agent d'Immobilier MACDONALD NO 9 RUE ELGIN.

A. B. MACDONALD, Encanteur de la Reine, RESIDENCE 253 CHOLA

AUX Contracteurs et Autres A l'établissement du dessainé, vous trouverez des chassis, portes, persiennes...

WOODLAND No. 38, RUE BESSERER (Près du bassin du Canal.)

Macdougall, Macdougall & Belcourt AVOCATS, PROCUREURS.

Hotel du Castor 451 et 453 rue Sussex, Ottawa. Les agents-voyageurs trouveront bonne table et des voitures toujours prêtes à leur service.

Hotel du Castor 451 et 453 rue Sussex, Ottawa. Les agents-voyageurs trouveront bonne table et des voitures toujours prêtes à leur service.

CHARBON Cures Etonnantes

LE CHARBON LACKAWANNA, DE PREMIER CHOIX

Est importé, chaque jour, tout frais tiré des mines. A bord des Chars seulement. Bas prix. Qualité garantie.

J. C. BUTTERWORTH & Cie 56 RUE SPARKS.

Voitures converties ou découvertes. Phaétons, Rockaways, Express, Charriots à pain, etc., etc.

Voitures converties ou découvertes. Phaétons, Rockaways, Express, Charriots à pain, etc., etc.

Voitures converties ou découvertes. Phaétons, Rockaways, Express, Charriots à pain, etc., etc.

Voitures converties ou découvertes. Phaétons, Rockaways, Express, Charriots à pain, etc., etc.

Voitures converties ou découvertes. Phaétons, Rockaways, Express, Charriots à pain, etc., etc.

Voitures converties ou découvertes. Phaétons, Rockaways, Express, Charriots à pain, etc., etc.

Voitures converties ou découvertes. Phaétons, Rockaways, Express, Charriots à pain, etc., etc.

Voitures converties ou découvertes. Phaétons, Rockaways, Express, Charriots à pain, etc., etc.

Voitures converties ou découvertes. Phaétons, Rockaways, Express, Charriots à pain, etc., etc.

Voitures converties ou découvertes. Phaétons, Rockaways, Express, Charriots à pain, etc., etc.

Voitures converties ou découvertes. Phaétons, Rockaways, Express, Charriots à pain, etc., etc.

Voitures converties ou découvertes. Phaétons, Rockaways, Express, Charriots à pain, etc., etc.

Voitures converties ou découvertes. Phaétons, Rockaways, Express, Charriots à pain, etc., etc.

Voitures converties ou découvertes. Phaétons, Rockaways, Express, Charriots à pain, etc., etc.

Voitures converties ou découvertes. Phaétons, Rockaways, Express, Charriots à pain, etc., etc.

Voitures converties ou découvertes. Phaétons, Rockaways, Express, Charriots à pain, etc., etc.

Voitures converties ou découvertes. Phaétons, Rockaways, Express, Charriots à pain, etc., etc.

Voitures converties ou découvertes. Phaétons, Rockaways, Express, Charriots à pain, etc., etc.

Voitures converties ou découvertes. Phaétons, Rockaways, Express, Charriots à pain, etc., etc.

Voitures converties ou découvertes. Phaétons, Rockaways, Express, Charriots à pain, etc., etc.

Voitures converties ou découvertes. Phaétons, Rockaways, Express, Charriots à pain, etc., etc.

Voitures converties ou découvertes. Phaétons, Rockaways, Express, Charriots à pain, etc., etc.

Voitures converties ou découvertes. Phaétons, Rockaways, Express, Charriots à pain, etc., etc.

Cures Etonnantes

PLUS DE CALVATIE CERTIFICATS SUR CERTIFICATS

La Valéria continue d'opérer des cures étonnantes. C'est incontestablement le meilleur remède connu pour empêcher la chute des cheveux ou les faire repousser.

Montréal, 29 janvier 1884. Monsieur G. D. Giroux, pharmacien, 601 rue Notre-Dame (ouest), Montréal.

Monsieur, Je prends mes cheveux abondamment depuis six mois, rien ne semblait pouvoir en arrêter la chute...

Je soussigné, certifie que la pommade Valéria a fait pousser des cheveux sur ma tête chauve à l'âge de quarante-trois ans. Elle est très recommandable.

ARTHUR CHOLETTE, Cultivateur. Bouctouche, N. B., 4 janvier 1884

Je soussigné, certifie que la pommade Valéria a fait pousser des cheveux sur ma tête chauve à l'âge de quarante-trois ans. Elle est très recommandable.

ARTHUR CHOLETTE, Cultivateur. Bouctouche, N. B., 4 janvier 1884

Je soussigné, certifie que la pommade Valéria a fait pousser des cheveux sur ma tête chauve à l'âge de quarante-trois ans. Elle est très recommandable.

ARTHUR CHOLETTE, Cultivateur. Bouctouche, N. B., 4 janvier 1884

Je soussigné, certifie que la pommade Valéria a fait pousser des cheveux sur ma tête chauve à l'âge de quarante-trois ans. Elle est très recommandable.

ARTHUR CHOLETTE, Cultivateur. Bouctouche, N. B., 4 janvier 1884

Je soussigné, certifie que la pommade Valéria a fait pousser des cheveux sur ma tête chauve à l'âge de quarante-trois ans. Elle est très recommandable.

ARTHUR CHOLETTE, Cultivateur. Bouctouche, N. B., 4 janvier 1884

Je soussigné, certifie que la pommade Valéria a fait pousser des cheveux sur ma tête chauve à l'âge de quarante-trois ans. Elle est très recommandable.

ARTHUR CHOLETTE, Cultivateur. Bouctouche, N. B., 4 janvier 1884

Je soussigné, certifie que la pommade Valéria a fait pousser des cheveux sur ma tête chauve à l'âge de quarante-trois ans. Elle est très recommandable.

ARTHUR CHOLETTE, Cultivateur. Bouctouche, N. B., 4 janvier 1884

Je soussigné, certifie que la pommade Valéria a fait pousser des cheveux sur ma tête chauve à l'âge de quarante-trois ans. Elle est très recommandable.

ARTHUR CHOLETTE, Cultivateur. Bouctouche, N. B., 4 janvier 1884

Je soussigné, certifie que la pommade Valéria a fait pousser des cheveux sur ma tête chauve à l'âge de quarante-trois ans. Elle est très recommandable.

ARTHUR CHOLETTE, Cultivateur. Bouctouche, N. B., 4 janvier 1884

Je soussigné, certifie que la pommade Valéria a fait pousser des cheveux sur ma tête chauve à l'âge de quarante-trois ans. Elle est très recommandable.

ARTHUR CHOLETTE, Cultivateur. Bouctouche, N. B., 4 janvier 1884

Je soussigné, certifie que la pommade Valéria a fait pousser des cheveux sur ma tête chauve à l'âge de quarante-trois ans. Elle est très recommandable.

ARTHUR CHOLETTE, Cultivateur. Bouctouche, N. B., 4 janvier 1884

FEUILLETON LA FOLLE

(Suite)

—Oh ! je ne discute pas cela, dit vivement M. d'Hérissay. Il est évident que si Vanescot avait voulu vivre plus sagement depuis vingt ans, il pourrait donner, au bas mot, une dot de cinquante mille francs à Fernande. Cependant qui a le droit de le blâmer ? Pe sonne. Il n'a mangé ni la fortune de sa femme ni celle de ses enfants, puisque ni les uns ni les autres n'avaient rien.

—Amis tu l'approuves ? —Non, mais je le défends, ce qui n'est pas la même chose.... Suppose, en effet, qu'il ait eu deux fils : personne, pas même toi ne songerait à s'étonner de sa conduite. N'a-t-il pas fait pour Emile tout ce qu'il devait faire ?

—Oui, tout... excepté de lui constituer un patrimoine. Il a fait bien mieux que cela ! Il lui a donné une si belle éducation qu'Emile gagne déjà comme ingénieur huit ou dix mille francs par an.

—Ce n'est pas une fortune, cela. —C'en est si bien une qu'à raison de cinq pour cent, cela représente un capital de deux cent mille francs ! Tu vois donc bien que s'il lui eût préparé une position semblable, nul ne lui adresserait le moindre reproche. Mais il a une fille, et chacun lui jette la pierre.

—On a peut-être tort ? riposta André.

—Mon enfant, fit doucement M. d'Hérissay, tu rapportes des idées bien peu compatibles de tes excursions de charité. Quand n'ême l'am Vanescot serait plus coupable encore que tu ne le fais, ce n'est pas à une jeune fille de ton âge de l'accuser. Vanescot travaille comme un cheval ; il a une conduite irréprochable ; laisse-lui faire de ses loisirs et de son argent ce qu'il lui plaît.

—Oh ! se récria André, loin de moi la pensée d'un dire le moindre mal ! Ne suffit-il pas qu'il soit de tes amis pour que je respecte, pour que je l'aime ?

—A la bonne heure, voilà de bonnes paroles, ma chérie. J'espère, au moins, que tu reconstruiras avec moi les qualités de son fils Emile.

—Oh ! celui-là, c'est différent. C'est le comble de toutes les perfections, avoua-t-elle en riant.

—C'est bien heureux que tu en conviennes, dit M. d'Hérissay avec une fine ironie. Il n'y a qu'une voix à cet égard.

—Alors n'en parlons plus, fit André, c'est jugé. Causons plutôt de cette maison ; car M. Vanescot n'en a plus ouvert la bouche, et je croyais qu'il n'en était plus question. Voyons, comment est-elle ?

—Ma foi ! je serais fort embarrassé de te le dire. Tu penses bien que Vanescot est trop absorbé par ses travaux pour pouvoir consacrer beaucoup de temps à la construction d'une maison de campagne. Aussi, afin de n'avoir pas du tout à s'en occuper, il a fixé à un architecte la somme exacte qu'il voulait dépenser pour la construire et pour la meubler. Ensuite il lui a donné carte blanche.

—Mais il a surveillé les travaux ? —Il n'y a pas même mis les pieds.

—Alors comment saura-t-elle qu'elle est terminée ? —Demain, jeudi, son architecte lui en remettra les clefs. Il n'aura absolument qu'à apporter son linge et ses habits pour y être immédiatement installé.

—C'est donc l'architecte qui a meublé la maison ? —De la cave au grenier.

—Et quel est le nom de ce magicien ? fit André.

—Ma foi ! je ne le lui ai pas demandé, répondit négligemment M. d'Hérissay.

Ni madame d'Hérissay ni Armande n'avaient encore pris

part à la conversation, qu'elles écoutaient cependant avec beaucoup d'attention.

Armande surtout, quoiqu'elle affectât un air distrait et fût les yeux fixés sur son assiette, dans laquelle il n'y avait rien ne perdait pas un mot de cet entretien.

Si André et son père avaient été moins animés par la petite discussion qui s'était élevée entre eux à propos de la manière d'agir de M. Vanescot, ils auraient pu remarquer qu'Armande avait rougi à deux ou trois reprises, chaque fois que le nom d'Emile avait été prononcé.

Si elle avait gardé le silence, ce n'était peut-être que pour dissimuler plus facilement le trouble auquel elle était en proie.

Quant à madame d'Hérissay, elle couvrait André d'un regard chargé d'amour, souriant à la logique où à la finesse de ses réparties, l'encourageant du regard, prête à lui venir en aide au besoin contre son père.

Mais André n'en était pas la Forte de sa position d'enfant gâtée, elle savait qu'elle pouvait impunément tout dire, tout discuter, et elle ne s'en privait car elle spéculait à l'aise sur les indulgences qui l'entouraient depuis sa naissance.

—En effet, reprit-elle, voilà un procédé à la fois étrange et expéditif, mais qui ne serait pas de mon goût, si, comme M. Vanescot, j'avais une fille et un fils.

—Pourquoi ? demanda M. d'Hérissay. Qu'aurais-tu donc fait ?

—D'abord je n'aurais pas en dans cet archite te, quel qu'il fût, assez de confiance pour lui laisser si largement la latitude de disposer de mes commodités, de mon confortables....

—Ensuite ? —Ensuite, si je n'avais réellement pas assez de temps à moi pour aller à Meulan une fois par semaine, ne fut-ce que le dimanche, j'aurais chargé de cette surveillance l'un ou l'autre de mes enfants.

—Voilà vraiment une riche idée ! s'écria ironiquement M. d'Hérissay. Vois-tu d'ici cette pauvre Fernande inspectant les travaux, montant aux échelles, donnant des ordres aux maçons, charpentiers, marbriers, menuisiers, peintres, etc. ?

—Du moins, riposta André, si Fernande ne pouvait pas le faire, rien n'empêchait son frère de s'en occuper.

—Je ne dis pas non, mais qui te dit que son père le lui ait demandé ? M. Vanescot n'ignore pas plus que toi qu'il n'a aucune fortune, et que, lui mort, ses enfants ne recueilleraient rien, ou presque rien, de sa succession. Voilà pourquoi il ne veut pas distraire pour son propre compte une minute des heures précieuses que son fils consacre à l'étude et au travail. Chacune des minutes qu'il lui demanderait serait autant de dérobé au magnifique avenir qui, de nos jours, est réservé aux ingénieurs, et qui attend certainement Emile dans un délai plus ou moins rapproché. Ah ! s'il s'était agi de quelque oisif comme ton cousin Bernard....

—Q u'il est bien plus ton neveu qu'il n'est mon cousin, se hâta de répliquer André.

—Il est certain, continua M. d'Hérissay, que notre ami n'aurait pas eu grande perte de temps à regretter ; mais à quoi lui aurait été bon un semblable surveillant ?

—Ce n'est pas moi qui te le dirai, fit André.

—Allons ! voilà que vous allez encore vous moquer de ce pauvre Bernard ! s'écria madame d'Hérissay.

—Pauvre Bernard ! soupira ironiquement son mari. Le fait est qu'il est bien à plaindre ! Un homme de trente ans, qui ne fait rien, qui se sait rien, qui, loin d'avoir jamais gagné le moindre argent, n'a su qu'en dépenser.

—Mais qui, en somme, ne fait tort qu'à lui-même, répondit madame d'Hérissay.

—Oh ! toi, tu pousses l'indulgence jusqu'à la faiblesse.

(A suivre)

"J'ai souffert" De toutes les maladies imaginables pendant les trois dernières années. Notre Pharmacien T. J. Amerson m'a recommandé les "Amers de Houblon". J'en ai consommé deux bouteilles. Je suis complètement guéri et je recommande sincèrement les Amers de Houblon à tout le monde. J. D. Walker, Buckner, Mo.

Je vous adresse ces quelques lignes comme témoignage de reconnaissance pour vos Amers de Houblon. J'ai souffert de rhumatisme inflammatoire pendant trois de mes années. Aucune médecine n'a semblé me faire du bien. Jusqu'au moment où je pris deux bouteilles de vos Amers de Houblon, et à ma grande surprise je suis guéri bien aujourd'hui que je ne l'ai jamais été. J'espère que vous aurez été occupé de succès avec ce puissant et efficace remède. Quelqu'un qui serait désireux d'avoir plus de détails sur ma guérison peut se obtenir en s'adressant moi, E. M. Williams, 103 16th Street, Washington, D. C.

Je considère que votre remède est le meilleur qui existe pour l'indigestion, les maladies de rognons, le diabète, la débilité des nerfs, l'arrivage du sud en quête de santé et je trouve que nos Amers n'ont fait plus de bien ! Que toute autre chose ! Il y a un mois j'étais extrêmement malade ! Je ne pouvais marcher. Maintenant je suis fort et bien. De l'embouppente. Il se passe à peine un jour sans que je reçoive des compliments sur mes progrès apparents de ma santé et libéré des Amers de Houblon J. D. Walker, Buckner, Mo. Les bouteilles qui se portent pas une étiquette blanche et un ruban d'une couleur verte de Houblon son de la contrefaçon. Rejetez tous les remèdes sans valeur, empoisonnés, qui se vendent sous le nom de "Houblon" ou "F. Houblon".

JOUISSIE De la Santé et du Bonheur COMMENT ?

—Souffrez-vous de maladies des reins ? —Le "Kidney Wort" m'a guéri, pour ainsi dire, de toutes mes maladies. J'avais été condamné par trois médecins éminents de Detroit. M. W. Leveque, Meehan, Ionia, Mich.

—Souffrez-vous de la maladie de Bright ? —Le "Kidney Wort" m'a guéri lorsque j'étais dans la constipation de la crasse, puis ressemblant à du sang. Frank Wilson, Peabody, Mass.

—Souffrez-vous de la diabète ? —Le "Kidney Wort" est le remède le plus efficace que j'aie jamais vu. Il procure un soulagement presque immédiat. Dr Philip C. Balou, Moncton, N. B.

—Souffrez-vous de maladies du foie ? —Le "Kidney Wort" m'a guéri d'une maladie chronique du foie. J'étais condamné à mourir. Henry Ward, ex-célebre. 60 Gates National, N. Y.

—Souffrez-vous de douleurs dans le dos ? —Le "Kidney Wort" m'a guéri lorsque j'étais souffrant que je ne pouvais ni lever, ni marcher. C. M. Talmage, Milwaukee, Wis.

—Souffrez-vous de maladies des reins ? —Le "Kidney Wort" m'a guéri de maladies du foie et de toutes les autres maladies qui suivent immédiatement, pendant des années, le traitement des reins. C. M. Talmage, Milwaukee, Wis.

—Souffrez-vous de la constipation ? —Le "Kidney Wort" facilite les évacuations et agit sur le système nerveux. N. Nelson, St. Albans, Vt.

—Souffrez-vous de la malaria ? —Le "Kidney Wort" est supérieur à tout les autres remèdes dont j'ai jamais fait usage dans ma pratique. Dr R. K. Clark, South Hero, Vt.

—Souffrez-vous des hémorrhoides ? —Le "Kidney Wort" m'a guéri d'une maladie des hémorrhoides qui continuait. Le Dr. W. C. Kline m'avait recommandé ce remède. G. H. Hurst, Cassier, St. Paul, Minn.

—Souffrez-vous de la rhumatisme ? —Le "Kidney Wort" m'a guéri lorsque les médecins m'avaient condamné et après que j'eus souffert pendant trois ans. Ellerbe M. Mason, West Bath, Maine.

—Souffrez-vous de la goutte ? —Le "Kidney Wort" m'a guéri de plusieurs années. Plusieurs de mes amis qui en ont fait usage en disent le plus grand bien. M. H. Lamoreux, He La Mothe, Vt.

—Souffrez-vous de la maladie et de la jaunisse du sang ? —Faites usage de "KIDNEY WORT". Le Parfaitement du Sang.

CLUB HOUSE Ancien Poste de P. O'NEARA 20 22 ET 24, RUE GEORGE

Cet établissement est renommé, décoré et meublé à neuf, avec tous les Aéliorations Modernes Des avantages spéciaux sont offerts aux artistes de théâtre. La buvette est toujours pourvue des meilleurs liquors et Cigares. T. P. O'CONNOR, Prop. Ottawa, 2 sept 1885

Tapis, Tapis, Etc MAISON DE TAPIS

OTTAWA grand assortiment, les meilleurs et à plus bas prix. Tapis, Rideaux, Corniches, Pâtes, Garnitures et Meubles de toute sorte. MAISON DE TAPIS D'OTTAWA 145 Rue SPARKS. SHEOLBERG et Cie Ottawa, 17 Dec. 1885

Poudres de Condition d'Alexander CHEVAUX Pour les meilleures forergeries à bon marché, elles chez MCDUGALL & CUZNER. Le us ancien magasin de ce genre à Ottawa, établi en 1850, à l'enseigne de la GROSSE TANNIÈRE. Rue Sussex, et coin de la rue Duke. CHEAUBERRE, OTTAWA. Et à MATTAWA, P.Q. MCDUGALL & CUZNER 3 et 5 rue 1883.

FERRONNERIE

Pour les meilleures forergeries à bon marché, elles chez MCDUGALL & CUZNER. Le us ancien magasin de ce genre à Ottawa, établi en 1850, à l'enseigne de la GROSSE TANNIÈRE. Rue Sussex, et coin de la rue Duke. CHEAUBERRE, OTTAWA. Et à MATTAWA, P.Q. MCDUGALL & CUZNER 3 et 5 rue 1883.

L'ORGANISME de L'HONNIE

Est l'œuvre la plus complexe du créateur et quand ce mécanisme si compliqué et si merveilleusement fait, est dérangé par la maladie, on doit rechercher le moyen le plus efficace, et ce secours doit être donné aux plus expéditifs, car le corps humain n'est que chose de trop précieux pour être négligé. Alors s'éleva la question "Quel médecin employer ?" Le Dr OSCAR JOHANNESSEN, de l'Université de Berlin, Allemagne, a fait une étude de toute sa vie, du système nerveux et génito-urinaire. SES REMÈDES GUÉRISSENT Toute débilité ou dérangement du système nerveux, y compris le Spermatorrhoe, Gonorrhée, la Syphilis, la Stricture et l'Impotence, etc. PARCEQUE vous avez été trompé et abusé par les CHALMÉRANS qui prétendent guérir cette classe de maladies, n'hésitez pas à essayer de la méthode du Dr JOHANNESSEN, avant que cette maladie devienne chronique et incurable. REGRATIS On enverra par la poste un traité précieux du système du Dr JohannesSEN qui complètement cache à toute personne souffrant de cette maladie, pourvu qu'elle s'adresse à son seul agent autorisé, aux États-Unis ou au Canada. HENRY VOGELER, 49, South Street, New-York. Diverses symptômes compliqués sont traités par les prescriptions spéciales du docteur JohannesSEN d'après l'avis d'un médecin d'élite qualifié. Toute correspondance confidentielle et toute réponse est envoyée frais de poste payés. 84 - 1 an

Conservatoire de Musique, 333 RUE SUSSEX. JULES HAEMERS. Prix modérés pour commençants. 13 octobre 1885-1a.

L'HIVER ! L'HIVER ! J. COTE, Importateur et manufacturier de Chapeaux, Casquettes, Mitaines, Capots en Fourrures, Etc.

Des avantages extraordinaires sont actuellement offerts aux Dames qui désiraient se procurer des BORDUS EN PEAU DE DIVERSES ESPECES, MARTEAUX EN SOIE DOUBLES EN FOURRURE, COLLETETTES, ETC. 128, Rue Rideau.

ÉPILEPSIE HYSTÉRIE CONVULSIONS MALADIES NERVEUSES Guérison souvent ! Soulagement toujours ! SOLUTION ANTI-NERVEUSE Laroyenne VENTE EN GROS PARIS, 7, Boulevard Denain, 7, PARIS PHARMACIE DOREL DÉPÔT à Québec, chez le Dr Ed. MORIN & Co, et dans toutes Pharmacies du Canada.

Chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs de France et de l'Étranger La VELOUTINE Goudre et Bis spéciale PRÉPARÉE AU BISMUTH Par CH. FAY, Parfumeur 9, Rue de la Paix, 9 - PARIS

APÉRITIFS, STOMACIQUES, PURGATIFS & DÉPURATIFS Ils guérissent et préviennent les maladies qui se rattachent au système digestif et à la circulation du sang, telles que : Anémie, Constipation, Amas de Bile, Congestions du Foie, du Pancréas et du Cerveau, etc. Exiger l'étiquette officielle et à l'adresse de M. VERITABLE, 150, rue de la Paix, Paris. Québec : Dr Ed. MORIN & Co, Montréal : LAVIETTE & NELSON, et PRINCIPALES PHARMACIES DU CANADA.

CHEMIN DE FER "CANADA AU LANTIC" LA VOIE LA PLUS COURTE ENTRE OTTAWA ET MONTREAL Et tous les points à Post. CONVOIS A PASSAGERS 4 Tous Les Jours CHEARS PULLMAN Raccordement à la gare Donawenture, de Montréal, avec le chemin de fer Grand Tronc, vers Montréal, et les trains du chemin de fer Delaware et Hudson, dont les lignes s'étendent jusqu'aux Provinces maritimes et aux îles de Nouvelle Angleterre, Terre-Neuve et New York. A partir du 20 Jule 1885, les trains circuleront comme suit : Ottawa à Montréal, 6.30 a.m., 11.30 a.m., 6.00 p.m. Montréal à Ottawa, 8.20 a.m., 12.30 p.m., 8.30 p.m. Arr. à Ottawa 8.45 p.m., 12.30 p.m., 8.30 p.m. Arr. à Montréal 11.30 a.m., 6.30 p.m., 8.30 p.m. Toutes convois à passagers se rendent directement à Montréal, sans changement de chariot de locomotive et indépendamment de tous les autres trains de Grand Tronc. Les trains quittant Ottawa à 8 heures du matin se raccordent au Coteau avec le train direct pour Toronto et toutes les stations intermédiaires qui arrivent à Toronto à 10 heures du soir. Le train partant de Montréal à 8.45 du matin se raccorde avec l'Express de nuit venant de Boston et New-York via Springfield, quittant Boston via Lowell à 7.00 p.m. et via New-York à 6.00 p.m. et New-York à 4.30 p.m., arrivant à Montréal à 8.30 du matin. CHEMIS DE PREMIERE CLASSE ET RAIES NEUFS EN AGENT. Les passagers pour le Sud et l'Est changent de chariot à la gare Donawenture à Montréal et leur bagage est transféré sans frais extra et sans que le passager ait à s'en occuper. Le bagage est déposé pour n'importe quel endroit. Les billets et tout autre renseignements peuvent être obtenus aux bureaux du Grand Tronc sur Sparks, et au dépôt des billets, rue St-Jas. Le départ et l'arrivée des trains sont réglés d'après l'heure du même jour. D. G. LINSLEY, Gérant A. G. PEDEN, Agent gén. des passagers Ottawa 25 août 1884.

J. B. ARIAL, PEINTRE, DECORATEUR, TAPISSIER ET VITRIER, MARQUAND DE PEINTURE ET DE VITRES, 526 RUE SUSSEX OTTAWA. M. ARIAL se charge de toute commande dans sa ligne d'affaires ; il surveille lui-même toutes les opérations de sa boutique, et ses prix sont raisonnables. Les propriétaires trouveront un grand avantage en le favorisant de leurs commandes. 17 mars 1883

Dr ALFRED SAVARD BUREAU NO. 376, RUE CUMBERLAND. Ancienne résidence du Dr Prevost. Ottawa, 1883

MERS CA JADLÉNS TRESOR DES DYSPÉPTIQUES Cette préparation guérit, outre la Dyspepsie des Tuberculeux ou poitrinaires, les indigestions, les Névralgies, les Débilité générale, les maladies du Foie et des Reins, les hydroopies et les Rhumatismes. Préparé par le Dr N. LACERTE, Lévis, P. Prix : 25 cts la bouteille. En vente chez les pharmaciens et dépositaires ELZEAR ALARIE, 71 rue Bolton, Ottawa 25 juillet 1884

CHAMPAGNE VINS R. CHERHEZ CIGARES ! Un assortiment complet de liqueurs choisies et de cigares, vient d'être reçu à un prix modéré, 40, rue Sussex, à l'entrepôt W. O. McKey. Liqueurs françaises et italiennes, Marton et Gaudier, St. Julien, Sauternes, Brissac, Ayala, Chateau d'ay, H. Mumm, Chateau de Kummel, Benedictine, Caracac, Moreskno, Vin de France, Torino, Eau-de-Vie Gin, en fûts et en cruettes. CIGARES de toutes variétés, importés et Canadien. Orures complètement exécutés, effets livrés à domicile. 450, RUE SUSSEX W. O. MCKAY, Propriétaire. Ottawa, 5 Dec. 1884

Chaussures pour Enfants D'ÉCOLE J'ai maintenant dans un immense assortiment de chaussures faite à la main. Les pratiques trouveront tout ce qu'elles peuvent désirer en fait de chaussures d'automne et d'hiver. Bonne qualité, dernier goût et à bon marché. Les chaussures en feutre, claires doublées et non-doublées. G. MURPHY, No. 536 côté ouest de la rue Sussex.

vers les plus manifestes, avec quelle charité puissante l'Eglise a toujours rempli ses hautes obligations envers l'Etat, contribuant grandement au bien temporel de tout le genre humain et apportant un remède aux maux qui l'affligent.

Toutefois, dès les premiers jours, l'Eglise a été accusée d'être contraire aux intérêts de la société civile, incapable d'en assurer le bon heur et la gloire, cause même de ses malheurs.

Cette indigne calomnie, victorieusement réfutée, il y a des siècles, par St-Augustin, n'a pourtant pas cessé. En nos temps modernes beaucoup se sont plu à chercher la règle de la vie sociale en dehors des doctrines de l'Eglise catholique.

A l'encontre de cet ordre social chrétien est survenu le droit nouveau: il a été inauguré au XVIIIe siècle, formulé au XVIIIe, et appliqué de nos jours.

Il consiste à mettre en oubli Dieu et son autorité; il proclame l'égalité absolue entre tous les hommes, et rejette toute autorité sociale, autre que celle du peuple sans Dieu: de là viennent toutes les libertés sans frein, toutes les licences les plus éhontées, pour la conscience, la religion, la pensée, la presse.

L'Eglise n'est plus qu'une association dans l'Etat, association dépourvue de tout pouvoir, de tout droit divin, de tout privilège; ses lois sont méconnues, ses biens usurpés, ses religieux bannis, l'éducation et le mariage sécularisés.

Ces prétentions modernes sont déraisonnables à l'excès. Il est manifeste que tout pouvoir social vient de Dieu, et que, sans ce pouvoir, tout tombe dans le désordre et le bouleversement.

L'indifférence ou la liberté religieuse tend à anéantir toute religion et mène à l'athéisme. La liberté illimitée de penser et de publier ses pensées, loin d'opérer le bien, engendre la confusion, l'erreur, l'égarement le plus funeste.

C'est une extrême témérité, une erreur aussi grande que péni- cieuse, de prétendre assujettir l'Eglise à l'Etat ou l'exclure de la vie publique, des lois, de l'éducation, de la société domestique.

Les Papes, Grégoire XVI dans l'Encyclique Mirari vos, Pie IX dans le Syllabus, ont déjà repoussé et condamné ces doctrines. De leurs décisions, il résulte: que tout pouvoir public vient originai- rement de Dieu; que la religion est obligatoire pour la société, comme pour les particuliers; qu'on n'a pas droit de soulever l'Émeute ni de penser et publier tout ce qu'on veut; que l'Eglise est une société parfaite et doit avoir sa pleine liberté d'action.

Aucune forme de gouvernement, juste, sage, garantissant la prospérité publique, n'est à réprover, et il n'y a pas à en exclure le peuple. L'Eglise, en proclamant la vraie religion, ne condamne pas la tolé- rance des autres cultes, quand cette tolérance est indispensable; sur- tout elle ne force personne à croire.

L'Eglise ne peut approuver une liberté qui rejette toute loi et tout frein, une liberté de perdition, un voile de méchanceté, qui rend l'homme esclave des passions et des erreurs.

Mais elle approuve au plus haut point la vraie liberté, celle qui maintient l'ordre et les droits de chacun; l'Eglise n'a jamais cessé de lutter pour procurer cette liberté au peuple, à la famille. Elle embrasse tous les vrais progrès, ne voit pas indistinctement de mauvais œil les systèmes politiques modernes, ne repousse pas les décou- vertes; elle ne repudie que les opinions malsaines, le penchant à la révolte, la tendance à s'éloigner de Dieu.

Dans les découvertes fondées en vérité l'Eglise voit une trace de l'intelligence divine: les vérités naturelles ne sont jamais contraires aux vérités révélées, beaucoup les confirment, toutes servent à con- naître et à louer Dieu. Aussi l'E- glise favorise-t-elle le progrès de toutes les sciences, des sciences na- turelles comme des autres, les re- cherches, les efforts, les arts, les industries, même pour augmenter l'agrément ou le bien-être; seule- ment elle dirige tout vers un but honnête, et veille à ce que l'homme ne soit point détourné de Dieu et des biens éternels. En face des Etats qui renient les principes chré- tiens, le Pape proclame ces vérités, pour remplir sa charge apostolique, et aussi, pour que les affaires publi- ques soient moins en péril, reposent sur des fondements plus solides, sans dommage pour la légitime liberté des peuples, dont la meil- leure sauvegarde est la vérité.

En ces conjonctures difficiles, les devoirs des catholiques sont: En théorie, adhérer inébranla- blement aux enseignements des pontifes romains, les professer publi- quement au besoin, spécialement sur les libertés modernes, portant une apparence trompeuse d'honnê- teté, émanant de sources douteuses, et, malgré quelque modération, ne pouvant être approuvées de per- sonne;

En pratique, agir en particulier et en public: dans l'ordre privé, vivre en chrétiens et en catho- liques; dans l'ordre public, prendre part aux affaires municipales, faire en sorte que l'autorité publique procure convenablement à l'édu- cation religieuse et morale de la jeunesse; abandonner les charges poli- tiques, que les catholiques doivent exercer consciencieusement, pour le bien de l'Etat, et en faveur de la religion.

Ainsi firent les premiers chré- tiens: d'une vertu en tout exem- plaire, prêts à mourir quand il le fallait, ils pénétrèrent rapidement dans toutes les situations de la vie sociale, et, au jour de la libération, leur foi apparut partout forte et pleine de vigueur. Ainsi doivent faire encore les catholiques, sous la conduite du St Siège et de l'E- piscopat, croyant fermement la doctrine de l'Eglise, évitant toute connivence avec l'erreur, toute faiblesse en combattant pour la vérité, discutant les opinions libres avec modération, par amour pour la vérité, mettant de côté les soup- çons et accusations injustes.

Tous doivent admettre les points suivants: La foi catholique est incompati- ble avec les germes de rationalisme et du naturalisme, qui vont à détruire toute institution chrétien- ne et à mettre l'autorité de l'homme à la place de celle de Dieu; il n'est pas plus permis de rejeter l'au- torité de l'Eglise dans la vie publi- que que dans la vie privée.

Sur les questions politiques, la forme du gouvernement, les systè- mes d'administration, les divergen- ces honnêtes sont permises et ne doivent pas être imputées à per- sonne comme un crime, ou même comme une apostasie: avis aux journalistes et aux écrivains.

Dans la lutte présente, tous doi- vent tendre unanimement au but commun de sauver la religion et la société, oubliant à cet effet les dis- sensions, même les injustices du passé, suppliant Dieu de tout trans- former et de tout diriger à sa glo- rie et au salut du genre humain.

A ces causes le saint nom de Dieu invoqué. Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit: 1o. L'Encyclique Immortale Dei sera lue dans toutes les paroisses.

2o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

3o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

4o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

5o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

6o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

7o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

8o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

9o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

10o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

11o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

12o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

13o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

14o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

15o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

16o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

17o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

18o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

19o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

20o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

21o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

22o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

23o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

24o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

25o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

26o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

27o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

28o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

29o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

30o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

31o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

32o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

33o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

34o. Messieurs les curés donne- ront, en faisant cette lecture, des explications propres à bien faire saisir, par le peuple catholique, les enseignements que le Pape nous donne dans cette Encyclique.

ADRESSE A LÉON XIII

Sa Grandeur Mgr l'archevêque Taschereau ayant exprimé l'idée qu'une adresse de remerciement devrait être envoyée à S. S. Léon XIII au sujet de son admirable Encyclique Immortale Dei, un comité s'est aussitôt formé à Québec pour mettre à exécution la noble idée du vénérable prélat.

Ce comité se compose des hono- rables juges Routhier et Caron, de MM. J. Malouin, avocat, Haro, C. R., D. J. Montambault, C. R., Cyrnar Pelletier, C. R., G. N. Ham- mel, avocat, Owen Murphy, J. A. Charlebois et A. Siros, notaires. L'honorable Gédéon Ouhmet en est le président et V. P. H. Huot le secrétaire.

Une adresse a été immédiatement rédigée et devra être signée par la plupart des hommes publics du pays.

GRANDE INCENDIE

PERTES DE 300,000 FRANCS

Un certain nombre de fabriques de meubles à Belleville, France, ont été détruites par le feu.

Les flammes se sont étendues avec une telle rapidité que les ouvriers qui demeuraient dans le haut de ces fabriques ont dû sauter par les fenêtres, ainsi que les femmes et leurs enfants.

Nombre d'entre eux ont reçu de contusions graves.

On a retiré plusieurs cadavres des ruines.

Les pertes pécuniaires sont de 300,000 francs.

Trois cents personnes se trouvent sans emploi par suite de cette con- flagration.

CHRÉTIENS FAISONS L'AUMONE

M. Gilmour ayant eu la générosité de mettre le Théâtre Royal (Institut Canadien) à la disposition des Messieurs de la Saint Vincent de Paul de la paroisse de Ste Anne, M. le Président s'est immédiatement assuré le concours de M. l'abbé Prud'homme, qui y donnera, dimanche, 31 janvier, une confé- rence sur le sujet si palpitant d'intérêt: "L'Égypte et la Terre-Sainte à voir d'oiseau".

Cette conférence sera illustrée par plus de deux cents magnifiques vues de ville, monuments et panoramas.

Prix d'admission: Fauteuils d'orchestre et parquet, 25 cts. Galeries, 15 cts.

Il y aura musique. Inutile d'ajouter que les bénéfices de la soirée seront versés à la caisse de la Saint Vincent de Paul de Sainte Anne.

AU CERCLE DES FAMILLES

Le R. Père Marsan, O.M.I., profes- seur au collège d'Ottawa, a fait une conférence aussi instructive qu'amusante sur "L'Étude des sciences naturelles" au Cercle des Familles de l'Institut, hier soir.

Après avoir démontré quels avan- tages il y a à étudier la nature et les milieux riches qu'elle renferme, et avoir prouvé, par des faits arri- vés à sa connaissance personnelle, que le Canadien-français est pour le moins aussi apte à ces études que le représentant de toute autre race, le conférencier a fait plusieurs ex- périences chimiques qui ont excité au plus haut point l'intérêt de tous les spectateurs.

Le R. P. G. adu., à la tête de ses vaillants jeunes musiciens, a de son côté exécuté avec beaucoup de succès plusieurs morceaux de choix au milieu des applaudisse- ments chaleureux et répétés de la salle, tandis que M. Morel chantait une jolie romance, que MM. Cha- teauvert, Labit, Lapointe, W. Boyle, Lahaie et Morel soulevaient l'harmonie générale dans "L'honne- me à la fourchette" comédie en un acte, qu'ils ont rendue avec beau- coup d'agrément et de naturel.

Les conférenciers de dimanche prochain seront M. le Dr Martin et M. L. Lussier, du Canada.

Patinoir à Glace de Dcy

Une course de 2 MILES sur patins à glace, ouverte aux amateurs, aura lieu JEUDI le 28 JANVIER. L'enjeu sera une coupe d'argent du coût de \$25.

Des patineurs renommés d'Ottawa, Montréal et Brockville prendront part à cette course.

UNE STATISTIQUE EFFRAYANTE

Il résulte de la statistique officielle, close suivant l'usage le 31 décembre, que, dans le départe- ment de la Seine, en France, 642 suicides et tentatives de suicide ont été commis du 1er janvier au 31 décembre 1885. L'année précédente avait donné un chiffre de 542, ce qui fait un excédant de 100 pour 1885.

C'est le suicide par arme à feu qui domine. On en compte 225 cas, dont 160 à Paris et 65 pour tout le reste du département. Il y a eu 150 noyades, 88 pendants et 142 asphyxies.

Les autres suicides se sont jetés du haut des monuments ou par leur fenêtre (62), se sont fait écri- ser ou se sont empoisonnés.

Il est à remarquer que le chiffre des morts par asphyxie est inférieur de 75 à celui de 1884, tandis que celui des suicides par arme à feu est supérieur de 42. Le nombre des femmes qui se sont bûtié la cervelle ou logé une balle dans la poitrine est de 40.

L'accès de la colonne Vendôme était interdit au public, aucun malheureux n'a pu se jeter du haut du monument. Il avait été ques- tion de prendre la même mesure pour la colonne de la Bastille et l'Arc de Triomphe, mais on ne l'a pas fait: aussi quatre désespérés ont-ils pu se jeter du haut de la colonne de Juillet, et un du som- met de l'Arc-de-Triomphe.

Trois, dont une femme, se sont élancés des tours Notre Dame. La femme est venue se briser sur le pavé de la place, mais les deux au- tres se sont abattus dans le jardin de l'archevêque.

Après Paris, c'est Saint-Denis qui donne le chiffre de suicides le plus élevé, 42; dans l'arrondissement d'Escaux, il y en a eu 11. A Vincennes, Fontenay, 6 et 7.

LE MONDE ET LA VILLE

Il y avait nombreuse assistance au Patinor Royal samedi soir. Spectateurs et patineurs ont passé une charmante veillée.

Le froid retient les vagabonds à domicile par le temps qui court. C'est ce qui explique le petit nombre des pensionnaires de la station de police.

Huitres apprêtées pour tous les g-us au restaurant Lanctot, Rue George.

M. J. Tassé, M.P., est à Ottawa depuis samedi. Il a accepté l'invita- tion du Cercle Lafontaine, et viendra lui adresser la parole au commencement de février.

L'inauguration de la côte Taché, samedi, a été une brillante affaire. Le parcours de la glissoire était illuminé avec beaucoup de goût et offrait un magnifique coup-d'œil.

Il y aura salle comble ce soir au Théâtre Royal pour entendre "Youth", drame militaire qui a déjà fait les délices du public d'Ottawa il y a quelques mois. Les recettes de la soirée seront consacrées à couvrir les derniers frais de la réception faite aux Francs-Tireurs le printemps dernier, et son Excel- lence le Gouverneur Général, sir F. Middleton, sir A. P. Caron, l'hono- rable J. A. Chapleau et plusieurs autres ministres y assisteront.

La conférence de M. l'abbé Prud- homme, à la salle Ste Anne, hier soir, a été fort intéressante.

L'auditoire était nombreux et choisi, et le savant conférencier a raconté "Ses voyages à travers la Syrie, la Galilée, la Samarie et la Judée", avec tout le talent qu'on lui connaît, exhibant en même temps à l'assistance de superbes vues de diverses villes de ces pays, entre autres Smyrne, Beyrouth, Damasc, St Jean d'Acce, Nazareth, Tibérias, Caparnaum, Ephraim, Bethel, Sychem, Samarie, Beth léem et Jerusalem.

La musique de Ste Anne a aussi fait entendre les meilleurs mor- ceaux de son répertoire.

PRESENTS POUR NOEL ET LE 1ER DE L'AN

Les personnes qui désirent ache- ter des présents trouveront à mon magasin un très-joli choix d'objets bien propres à être donnés comme cadeaux, tels que: Cartes de Noel et du 1er de l'an avec inscrip- tions en français et en anglais.

Livres de prières reliés avec élégance, livres d'histoires avec gravures colorées pour les enfants. Beaux objets de piété d'un fini tout nouveau.

Albums avec couverts en peluche en cuir et une grande variété d'au- tres articles qu'il serait trop long d'énumérer ici. J'ai aussi un ma- gnifique choix de jolis jouets pour les enfants.

Tout sera vendu à bon marché

P. C. GUILLAUME, 455 Rue Sussex.

L'endroit pour acheter des EPICERIES, VINS ET LIQUEURS

EST A L'ANTIQUE ET RENOMMÉ MAGASIN 101-Rue Rideau-101

On y trouve ce qu'il y a de mieux en fait de Marchandises. Comme les Fêtes approchent, je donnerai jusqu'au 1er Janvier

UN SUPERBE PRESENT!

A QUICONQUE ACHETERA

5 lbs de mon Célèbre Thé de 45 cts

Toutes les Marchandises sont garanties pures de tout alliage, et vendues

A BON MARCHÉ

Une Visite, s'il vous plaît No. 101 RUE RIDEAU. A l'enseigne du Drapeau Blanc.

J. B. C. DUNN.

AVIS SPECIAUX

Dîners et banquets, présen- tés à ordre, sous un très court délai, au restaurant Lanctot, rue George.

On a besoin immédiatement de 1000 par-oumes pour acheter notre célèbre thé du Japon, 8 lbs. pour \$1 chez N. A. Savard, rue Dalhousie.

Encore une fois, l'éclair s'allume et le Ciel va tonner, pour éclaircir notre horizon par ses bienfaits. Seigneur que votre bonté est grande, en daignant si bien nous protéger; toujours de vos enfants vous vous faites bien comprendre, surtout à l'heure du danger.

Montres, jupes de mariage et bijoux de tous genres et à bas prix. Chaque article est garanti tel qu'on le représente, sinon l'argent sera ren- versé. Chez H. Norez, rue Rideau, No 30.

La Sprucine—La sprucine comme remède pour la toux n'a pas d'égal. Elle est entièrement différente d'aucune autre espèce de composée de gomme d'épinette, que l'on vante tant aujourd'hui. Ne vous trompez pas en demandant la sprucine, elle est mise en bouteilles rondes, et chaque étiquette, circulaire et en- veloppe porte la marque de com- merce.

En vente chez H. F. MacCarty et C. O. Dacier, Ottawa.

DECES

Hier, en cette ville, Marie-Emma-Bea- trice enfant de M. L. Leblanc. Ses funérailles auront lieu demain, mar- di à 24 heures p. m.

Le convoi quitte à la résidence de son père No. 27 rue Dalhousie.

THEATRE ROYAL

Locataire et Direct. J. H. GILMOUR Gérant. L. HOWARD

SEMAINE COMMENCANT

LUNDI, 25 JANVIER,

Une grande représentation complimen- taire, au bénéfice du fond de secours des- tiné à couvrir les frais de la réception offerte aux Volontaires d'Ottawa, sous le patronage de Son Excellence le Gouver- neur-Général Lord Lansdowne.

On jouera grand drame militaire

YOUTH

La pièce du genre la plus attrayante et considérable qui ait jamais été représentée en Amérique.

Les prix d'admission seront:

Steges d'Orchestre : 75 cts. Parquet : 50 cts. Galeries : 25 cts.

E. G. LAVERDURE

MAGASIN GENERAL DE FERRONNERIE

Vous trouverez chez moi tout ce qu'il faut dans cette ligne: Outils, Clous, Cable, Chaines, Etc.

Peintures, Huiles, Vernis, Vitres, Mastix, Etc.

Comme par le passé un asso- cément complet de

QUINCAILLERIE, 69 & 71 Rue WILLIAM

A VENDRE!

Chance - Sans Pareille!

Pour un jeune homme qui desire entreprendre le COMMERCE D'EPICERIES

Poste de 1re Classe

Epiceries nouvelles et maga- sin des mieux assortis.

S'adresser au bureau du "CANADA" pour plus am- ples informations.



AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES soumissions cachetées adressées au sous-secrétaire, et endossées "soumission pour glace, Bâtisses Publiques," seront reçues à ce bureau jusqu'à jeudi, le 4 fé- vrier prochain, pour remplir la glacière du gouvernement, au bassin du canal Rideau, Ottawa.

Les soumissions cachetées, endossées "soumission pour glace, Rideau Hall, etc." seront aussi reçues en même temps pour remplir la glacière de la résidence du Gouverneur Général, au Rideau Hall.

La soumission devra stipuler le prix de chaque morceau de glace des dimensions suivantes, savoir: 3 pi ds par 1 pied, lequel prix devra comprendre les frais de piégeage et le coût de la scie de bois né- cessaire à cette fin.

La glace devra être mesurée avant d'être déposée dans la glacière et le paiement se fera conformément à ce mesurage.

N.B.—La glace doit être prise sur l'Ottawa, au-dessus des Chutes des Chaudières.

Par ordre.

A. GOBEL, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 25 jan. 1886.

DIPHATHERINE

ANTI-DIPHATHERIQUE

Spécifique contre la Diphthérie et autres maux de gorge

Rien n'est meilleur pour guérir la con- somption ou à sa première période, la bronchite aiguë et chronique et les rhumes

LA DIPHATHERINE VAINCUE!

Aux ravages de cette maladie terri- ble et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité vrai- ment étonnante de ce remède.

Préparé par le

DR N. LACERTE, LEVIS, P. Q.

Paix: 50 cts. la bouteille. En vente chez les pharmaciens. EN DEPOT CHEZ ELZEAR ALABIE, 71 Rue Bolton, Ottawa.

juillet 1884